

Ce guide vous présente le déroulement de la saisie des intentions provisoires d'orientation, avec des explications concernant les différentes rubriques que doivent renseigner les parents.

Vous disposerez ainsi de la vision du parcours des parents pour faire leur demande en ligne, et leur apporter si nécessaire l'accompagnement dont ils pourraient avoir besoin pour la phase provisoire.

1. Connexion au téléservice

- Connexion à Scolarité Services avec un compte ATEN ou EduConnect (pour les établissements expérimentateurs).

SCOLARITÉ SERVICES

Bienvenue sur Scolarité services qui vous propose différents services en ligne de l'éducation nationale

Aide pour la première connexion des parents

La connexion au téléservice se fait au moyen d'un compte ATEN **responsable**, qui permet de saisir les intentions provisoires et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe.

Chaque parent d'élève possède un compte ATEN responsable, mais un seul des deux parents peut effectuer les saisies.

La connexion avec un compte ATEN élève permet uniquement la consultation des saisies.

Je me connecte avec mon compte ATEN

votre identifiant
Saisissez un identifiant

votre mot de passe
Saisissez un mot de passe

VALIDER

identifiant oublié ? →

mot de passe oublié ? →

SCOLARITÉ SERVICES

MON COMPTE ⚙️

ACCUEIL

VIE SCOLAIRE

NOTES

ORIENTATION

EVALUATION

- Après la connexion, choisir **ORIENTATION** parmi les services proposés à gauche de l'écran.

- Lorsque la campagne d'orientation n'est pas ouverte, le calendrier ci-dessous est affiché. **Les dates 1 et 3 correspondent aux dates du calendrier académique de début des saisies par les établissements dans Siècle Orientation** (paramétrage effectué dans Siècle Orientation au niveau académique et transféré dans le téléservice).

ORIENTATION

La campagne d'orientation n'est pas ouverte.

Le calendrier est le suivant :



2. Saisie des intentions provisoires

Un seul des responsables légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

- Il doit saisir au moins 1 intention ;
- Il peut saisir jusqu'à 3 intentions : 2^{de} générale et technologique-2^{de} STHR, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP ;
- Le rang détermine l'ordre de préférence ;
- Les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement (reclassement et/ou suppression).

MON COMPTE

ACCUEIL

VIE SCOLAIRE

NOTES

ORIENTATION

EVALUATION

CLG LUCIE AUBRAC

CONTACT

SE DÉCONNECTER

ORIENTATION

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 Le rang détermine l'ordre de préférence

↓
↑
🗑️

2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous devez sélectionner une voie.

ANNULER

VALIDER

Veuillez corriger le formulaire avant de valider vos choix.

Les intentions peuvent être reclassées ou supprimées

2^{DE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE - 2^{DE} STHR

Si les parents cochent 2^{de} GT-2^{de} STHR, ils n'ont pas d'autres informations à saisir.

ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2de générale et technologique ou 2de STHR **Info-bulle : il est spécifié ce que signifie STHR**

2de professionnelle

1re année de CAP

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER VALIDER

VOIE PROFESSIONNELLE

Si les parents cochent 2^{de} PRO ou 1^{re} année de CAP, et si le paramétrage académique l'a autorisé :

- ils peuvent préciser le métier ou la formation qui intéresse leur enfant : il s'agit d'un champ libre dans lequel les parents peuvent noter ce qu'ils souhaitent ; il n'est ainsi pas nécessaire qu'ils connaissent parfaitement l'intitulé de la spécialité professionnelle ou de la famille de métiers ;
- cela permet à l'établissement d'avoir une indication pour travailler le projet d'orientation de l'élève.

Aide contextuelle :

- À côté de la phrase *Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant*, l'info-bulle indique *Vous trouverez des informations sur les métiers et les formations sur le site de l'Onisep (<http://www.onisep.fr>), et dans le guide « Après la 3^e » distribué par votre établissement.*
- Des info-bulles donnent aussi des précisions sur les statuts :
Sous statut scolaire : *Votre enfant reste élève ; Il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; Il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.*
Sous statut d'apprenti : *Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié, avec un contrat de travail. Il devra rechercher un employeur pour signer un contrat ; Il pourra être accompagné dans cette démarche par le CFA (centre de formation d'apprentis). Son temps de formation est partagé entre le CFA et l'entreprise.*

MON COMPTE

ACCUEIL

VIE SCOLAIRE

NOTES

ORIENTATION

EVALUATION

CLG LUCIE AUBRAC

CONTACT

SE DÉCONNECTER

ORIENTATION

1 Intentions provisoires
2 Choix définitifs
3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 ↓ ↑ 🗑️

2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant : ?

Sous statut scolaire ? Sous statut d'apprenti ?

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER
VALIDER

Les parents ont la possibilité de cocher à la fois le statut scolaire et le statut d'apprenti.

MON COMPTE

ACCUEIL

VIE SCOLAIRE

NOTES

ORIENTATION

EVALUATION

CLG LUCIE AUBRAC

CONTACT

SE DÉCONNECTER

ORIENTATION

1 Intentions provisoires
2 Choix définitifs
3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 ↓ ↑ 🗑️

2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant : ?


Sous statut scolaire ? Sous statut d'apprenti ?

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER
VALIDER

3. Validation des intentions provisoires

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.

MON COMPTE 

ACCUEIL


VIE SCOLAIRE


NOTES

ORIENTATION

EVALUATION

CLG LUCIE AUBRAC

 CONTACT

 SE DÉCONNECTER

ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR

Intention 2 : 2de professionnelle
Métier ou formation : Pâtisserie

Intention 3 : 1re année de CAP
Métier ou formation : Boulangerie

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Sclarité Services. Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service.

Il reste possible de modifier les intentions jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement (à la date arrêtée par le chef d'établissement, en fonction du calendrier académique et des dates des conseils de classe).

[MODIFIER](#)

- Seul le parent ayant effectué la saisie peut faire des modifications.
- Les intentions saisies sont en lecture seule pour le second parent et l'élève.

Un e-mail récapitulatif est envoyé au parent ayant effectué la saisie, lorsque celui-ci se déconnecte de sa session :

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 07/11/2019 à 12:38:09, nous vous confirmons par cet email que vos intentions provisoires ont bien été enregistrées.

En voici le récapitulatif :

- **Intention 1** : 2de générale et technologique ou 2de STHR
- **Intention 2** : 2de professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Mécanique
Sous statut d'apprenti
- **Intention 3** : 1re année de CAP
Spécialité(s) : Carrosserie
Sous statut scolaire

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation.



Si le parent ne valide pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées, il ne recevra pas d'e-mail récapitulatif et il n'y aura pas synchronisation avec Siècle Orientation.

L'établissement peut visualiser dans Siècle Orientation les familles pour lesquelles il n'y a pas de saisies enregistrées, et les accompagner pour formuler leurs intentions provisoires.